

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

**AT 2004-0022**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de raccordement électrique, 16 rue Lucien Marcollet, par l'entreprise L'ECLAIR 63 - 20 rue Georges Besse 63100 CLERMONT-FERRAND, 2 jours entre le 21 mai et le 07 juin 2024 inclus.**

## **Article 1**

La rue Lucien Marcollet sera interdite à la circulation au droit du chantier, du 21 mai au 07 juin 2024.

## **Article 2**

Le stationnement et le passage piétons seront interdits dans la partie concernée.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende, le 3 mai 2024

L'Adjoint délégué,

M. Patrick MARCHAT

